

Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire

Je soussigné : Monsieur MORISSON Clément
Profession ou qualité : Président du Gardon de Couhé
Adresse : 80 Grand'Rue, Couhé, 86700 VALENCE-EN-POITOU

ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.48 du Code des débits de boissons, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de : 3^{ème} **catégorie**

A : Valence-en-Poitou – Etang de la Quincarderie, Ceaux-en-Couhé

Le 11 Mai 2024 de 8 h à 18h

A l'occasion de : Journée pêche à la truite à l'étang de la Quincarderie

signature :

Fait à Valence-en-Poitou, le 3/04/2024

Arrêté Municipal n°100-2024-CEA



Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le maire de la commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRÊTÉ :

Monsieur MORISSON Clément, Président du Gardon de Couhé,
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} **catégorie,**

Le 11 Mai 2024 de 8 h à 18 h

à l'occasion Journée de pêche à la truite à l'étang de la Quincarderie, Ceaux-en-Couhé, Valence-en-Poitou

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Valence-en-Poitou, le 3/04/2024

La Maire déléguée de Ceaux-en-Couhé,

Annie PARADOT

